

# Tableau annuel d'avancement

## au Grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

ARRETE n° 18 /2020

### Le MAIRE d'Egat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 MARS 2020

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Taillefer Mireille	Adjt admin pp 2 <sup>ème</sup> classe 9 échelon C2	17/05/2020
2-.....	.....	...../...../2020
3 -.....	.....	...../...../2020

### Article 2 :

Le Secrétaire de Mairie est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Publié le 06 JUL. 2020

Fait à Egat  
Le, 30/06/2020

Le Maire,  
Claude Grau



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**ARRETE n° 19 /2020**

**Le MAIRE d'Egat**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n°2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 MARS 2020**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Paredes Yolande	Adjt tech pp 2 <sup>ème</sup> classe 12 échelon C1	01/07/2020
2-.....	.....	...../...../2020
3 -.....	.....	...../...../2020

**Article 2 :**

Le Secrétaire de Mairie est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Egat  
Le, 30/06/2020

Publié le 06 JUL. 2020

Le Maire,  
Claude Grau



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe**

**ARRETE n° 20 /2020**

**Le MAIRE d'Egat**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n°2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 MARS 2020**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Charrière Stéphane	Adjt tech 2ème classe 9 échelon C1	01/01/2020
2- Mme Barrios Estella	Adjt tech 2ème classe 7 échelon C1	01/01/2020

**Article 2 :**

Le Secrétaire de Mairie est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Egat  
Le, 30/06/2020

Publié le 06 JUL. 2020

Le Maire,  
Claude Grau



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :